

Où tu iras, je le saurai

Par Julien Bellver,
Rédacteur en chef adjoint

Que diriez-vous de suivre votre progéniture à la trace, de décortiquer les trajets de votre compagnon ou, mieux, de surveiller l'activité professionnelle de vos salariés ? La solution tient en trois lettres : GPS. La miniaturisation de ces émetteurs-récepteurs, capables de repérer avec précision quelqu'un dans l'espace, leur a ouvert les portes du téléphone mobile. Aujourd'hui pour vous guider

en voiture, à pied, à moto et en 3D. Demain pour vous identifier dans la nature, où que vous soyez, au mètre près. Et ce n'est pas de la fiction puisque depuis le 1er avril, en terre nippone, la loi oblige tous les nouveaux mobiles à embarquer une puce GPS. Au service de la police, elle identifie la provenance exacte des appels d'urgence. Redouté mais plébiscité, le service intrigue deux Japonais sur trois qui se disent prêts à en équiper... leurs enfants. Mais demain, jusqu'où ira l'identification des personnes, au service de qui ?

Accord indispensable

Ce flicage dernière génération n'est pas nouveau, certaines sociétés en ont déjà fait leur business grâce aux antennes relais de téléphonie mobile qui quadrillent tout le territoire. Le système est coûteux, il manque de précision : le GPS volera à son secours. Qui tracer, avec quels moyens et sous quelles conditions ? La CNIL veille en France : toute identification géographique par un système GPS ou GSM ne peut se faire sans le consentement de l'intéressé. Mais les experts s'accordent à dire aujourd'hui que le danger est ailleurs. L'ombre des nanotechnologies, si miniatures donc si invisibles, plane sur l'identification discrète des personnes. Avec le GPS bien sûr, mais aussi grâce à la technologie "RFID", sans contact et déjà intégrée à certains de nos téléphones. ♦

Les puces GPS sont intégrées à de plus en plus de mobiles.

